

Réunion du C.A. : compte-rendu

Date de l'assemblée : 23 mars 2008. Début de séance 20h00. fin de séance 23h50

Présents :

Membre du C.A.	Présent (oui/non)
ROBERT Alain	oui
KNABE Curt	oui
FRESNE Nathalie	oui
WOILLOT Laurent	oui
FURLANI Serge	oui
BELLESSERT Claude	non
LAURENT Clémence	oui
FRESNE Jacques	oui
ROBERT Véronique	non
CHEVALIER Dominique	non
VOISEUX Claire	oui
CHOURAQUI Denis	oui
RISCH Francis	oui

Rappel de l' Ordre du jour :

- Ø point sur le fonctionnement du CA
- Ø Budget CVL
- Ø Parachutes de secours
- Ø Information sur la manifestation au Camp Maneyrol (27 avril)
- Ø Entretien des sites
- Ø Sortie club du mois de juin
- Ø Journée Handi du 21 et 22 juin
- Ø Questions diverses

points de l'ordre du Jour développés:

point sur le fonctionnement du CA:

Suite au « loupé » de fonctionnement de notre conseil, sur le sujet des voiles de gonflage, (déductions divergentes, après discussion du sujet lors de la dernière réunion de C.A.), il est rappelé par chacun et à chacun, que nous devons être plus rigoureux sur le formalisme de ces réunions, à savoir : ordre du jour élaboré à l'avance, compte-rendu de réunion fait et envoyé. De plus si un membre du C.A. estime qu'un sujet (nouveau ou récurrent) doit faire l'objet d'un débat en réunion du C.A., il soumet l'idée au Président, qui juge si monter une réunion est pertinent ou non. Par ailleurs, indépendamment de l'avis du Président, si 6+1 membres du conseil souhaitent déclencher une réunion, elle aura forcément lieu.

Enfin, il est rappelé que nous nous connaissons suffisamment les uns les autres pour pouvoir affirmer que le C.A. n'est pas sclérosé par un ou plusieurs membres de mauvaise volonté. Les soucis que nous avons rencontrés relèvent d'une mauvaise compréhension, d'une mauvaise communication. En aucun cas d'une volonté de défaire ce qui a été entrepris.

Budget CVL:

Notre Président rappelle le montant des fonds du CVL, le montant des dépenses envisagées et des subventions attendues.

Parachutes de secours

Serge propose l'achat de quelques parachutes de secours destinés aux membres de CVL qui en sont dépourvus et qui désireraient aller voler en thermique (sortie club dans les Pyrénées, Clecy...). Il pense qu'un système de prêt ou de location peut être mis en place, que les parachutes pourraient être revendus tous les ans pour assurer une rotation.

Jacques oppose 2 arguments :

- CVL, comme toute association, n'a pas vocation à financer du matériel personnel (voiles, parachutes,...). Chaque membre assure le financement de son activité propre et le renouvellement de son matériel.

Il est entendu qu'il est normal que le matériel de l'école (fermée depuis l'an dernier) existant, et ayant été financé, serve aux membres qui en font la demande plutôt que de moisir dans les garages. Le président ainsi que le responsable matériel doivent être informés des détenteurs du matériel –ce qui est le cas actuellement-

- Le parachute de secours étant par nature un matériel « ultra » personnel, dont le propriétaire est responsable du pliage, il est difficile de mutualiser l'utilisation d'un tel matériel. De plus les caractéristiques (PTV, hauteur du cône de suspentage, système d'attache sur la sellette...) sont très différents d'une personne à l'autre. Enfin en cas de « problème », il engagerait gravement la responsabilité du président.

Après avoir débattu des avantages et inconvénients de la formule « prêt » ou « location » d'un ou plusieurs parachutes de secours aux membres du CVL n'en disposant pas, le choix est soumis à vote : 4 pour, 6 contre. L'idée est donc abandonnée.

Information sur la manifestation au Camp Maneyrol (27 avril):

Après réunion de Laurent du 17 mars avec les autres 2 autres clubs utilisateurs de Maneyrol, il s'avère que :

- les démonstrations en vol (14h00 à 18h00) ne peuvent pas, légalement, comprendre de vols avec passagers ; nous nous limiterons donc à des démonstrations avec passagers-pilotes (y compris pour les bi « handi »).
- L'après-midi sera cadencé par créneaux de 15 à 20 minutes par association (les 3 clubs vont donc « tourner » en 1 heure). Pour nous, un tel créneau représente 2 vols treuillés (en cherchant à rester en l'air) ou 4 à 6 vols (si on « envoie » un peu aux commandes ...). Les véhicules seront autorisés sur le terrain, pendant notre créneau.
- Le treuil pourra rester en place toute la journée (en bord de piste).
- Une réunion est prévue la veille du 27 avril, avec les 3 associations, pour peaufiner l'organisation de cette journée, en fonction des prévisions météo.

Entretien des sites:

En plus du débroussaillage prévu le 6 avril, Francis devra prévoir de remettre une ou des flammèches sur le site de Dielette (en attendant la ré-installation de la manche à air). Laurent se charge de contacter la mairie de Omonville-la-rogue pour proposer l'installation de l'ancienne balise météo (actuellement en service à Maneyrol) sur un poteau du stade communal.

Sortie club du mois de juin:

A ce jour : 9 inscrits. La location du gîte coûtera 684 €, la location du véhicule 595 € (caution de 800 €). Le CVL avance ces frais. Après la sortie, les participants verseront à CVL leurs parts (moins la subvention de CVL – 50€ -, le cas échéant).

Journée Handi du 21 et 22 juin:

Les inscriptions et la comptabilisation des vols réellement réalisés seront gérées par EDF, qui versera à CVL un montant unique de 15 € par passager (que ce soit en vol de pente ou en treuil).

Questions diverses :

Ailes de gonflage : Sergio, en tant que simple membre du CA, a contacté le fournisseur DUDECK. Il semble que nous puissions avoir des prix plus intéressants qu'en passant par la boutique de Claude Bellessort. Alain se charge de contacter ce fournisseur, et contacter Claude pour voir s'il peut s'aligner sur ces tarifs (le CA ne ressent pas la nécessité de favoriser Claude sur la question de l'achat de nos matériels).

Pour l'achat de ces ailes, CVL attendra l'avis du CNDS sur la demande de subvention. En effet CVL ne souhaite pas investir sur ses propres fonds, pour ce projet. Ceci reporte l'activité « découverte » préparée par Nathalie dans le cadre de sa profession (encadrement de jeunes à handicaps), en septembre 2008 (juin 2008 au mieux, si le CNDS ne tarde pas à octroyer cette subvention, et que l'achat se fait rapidement).

Nathalie rappelle que son projet a vu le jour suite à l'assemblée générale de la ligue de Basse-Normandie, au cours de laquelle elle a rencontré le responsable régional de la DRJS (entre autres membre du bureau national de la FFVL) qui l'a encouragée à poursuivre son idée et que son projet rentrait tout à fait dans les critères de financement du CNDS pour l'année en cours. Elle rappelle aussi que son projet ne coûte rien à CVL et qu'il apportera des fonds et du matériel que CVL n'aurait pu obtenir sans ce projet.

Pour obtenir des fonds CNDS, elle ne peut en faire la demande seule en tant qu'entité de l'Education Nationale, elle doit le faire via une association reconnue par la DDJS (comme CVL). Le dossier, d'environ 20 pages étant à rendre pour le 4 avril 2008 dernier délai, elle s'est mise au travail, pensant que son projet avait l'assentiment de tous (la moitié du bureau de CVL étant présente à l'AG de la ligue) et qu'elle communiquerait plus quand le dossier serait plus « avancé ».

Le principe du soutien du projet de Nathalie et de l'achat de 4 voiles de gonflage + sellettes est mis au vote : 9 voix pour, 1 voix contre.

Hors réunion : notre Président a contacté le fournisseur DUDECK pour concrétiser la proposition faite à Sergio par téléphone. Il s'avère que ce fournisseur se rétracte. Dixit Alain (mail du mercredi 26 mars) : « *Après avoir pris contact avec le fournisseur DUDECK, je peux vous confirmer que ce dernier ne peut pas nous faire 35% ni 25% ni 15% sur les voiles Marlin, il ne peut pas fournir directement un club, nous devons passer par un revendeur. Aussi après avoir sollicité Claude comme il était convenu, il consent sympathiquement à nous fournir ces voiles avec une remise de 25% donc à 668 euros (tarif public 890 euros).*

Aussi comme convenu, voiles et sellettes seront commandées après acceptation de notre demande de subventions auprès du CNDS. Le fournisseur sera Claude BELLESSORT ».

Parachute de secours pour le nouveau biplace : l'idée d'équiper le nouveau biplace (petite taille) d'un secours est soumise à vote : 100% pour.

CVL achètera un convecteur destiné à notre local matériel de Maneyrol.

Un panneau d'information pour le bon usage du site, sera à créer et à installer sur le décollage de Landemer (Francis règle ce point avec David).

L'idée d'une convention entre l'AGCAM (gestion de Maneyrol) et l'école de Claude, doit être approfondie (notamment avec la CCH) . En effet l'utilisation de ces locaux, par Claude et ses groupes d'élèves, n'avait pas été envisagée jusqu'à présent, et sera sûrement mal vue par le Club de planeurs si on ne formalise pas cette mise à disposition.

La cohabitation associations-professionnels doit être transparente et formalisée (qu'elle concerne d'ailleurs le vol à voile (intervention de BE donnant des cours de pilotage ULM ..., ou le vol libre).